

✠ ✠

BOHARS ⁽¹⁾

Avant la Révolution, *Bohars* était une trêve de *Guiler*, paroisse qui dépendait de l'archidiaconné d'*Ack* et de l'Évêché de Léon. Il en est fait mention sur les rôles des deniers censaux dus au Chapitre de Léon pour les années 1467-1487 et 1536 sous la rubrique suivante : (1467). *Censalia... Archidiaconatus Agnensis... Rector de Guiclars Botgarz X^s (2)*.

L'orthographe *Botgartz, Botgarz, Bothars* est fréquemment usitée dans les registres paroissiaux ; on trouve encore la dernière forme sur la couverture d'un registre de l'État-civil pour l'an XIII.

I. — ÉTYMOLOGIE

La signification du nom *Bohars* paraît être « l'habitation de la haie » ou encore : « l'habitation de le Garz ».

Bod, Bot (masc.) est un des nombreux vocables bretons qui désignent une résidence d'une nature particulière,

(1) Cette notice sur Bobars nous a été gracieusement communiquée par l'écrivain érudit qui dépouille, avec un si grand intérêt pour l'histoire, les archives des paroisses de Brest dans l'*Echo paroissial*.

(2) (1487) Guiler et Botgartz. (1536) Guylerz Botgarz.

comme *Castel, Enez, Garz, Lan, Lez, Loc, Maner, Meur, Moguer, Porz, Sal, Tor, Ty*. Le sens propre de *Bot* est *buisson*, et, par extension, habitation située dans un massif d'arbres.

Quant à *Garz* (fém.) qu'on traduit en français par le mot *haie*, on le trouve soit seul, soit en composition (1); mais c'est également un nom d'homme, sans doute par attribution de nom de lieu : il existe des le Gars, le Hars, l'Hars, L'ars, Lars, et l'on trouve même, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, un maire de Bohars portant le premier de ces noms.

Pris comme nom de résidence, le mot *garz* désigne plus particulièrement une habitation palissadée, cachée au milieu des bois, — quelque chose comme les villages sud-africains, — et l'on pourrait se demander s'il ne faut pas ici le rapporter à une réminiscence de la petite forteresse en terre qui est si bien dissimulée au pied du taillis de Bohars-ar-Coat, et dont on parlera plus loin.

II. — MONUMENTS RELIGIEUX

a) Église.

Le P. Cyrille le Pennec semble ranger l'église de Bohars parmi les chapelles dédiées à la Sainte-Vierge. (Voir Albert le Grand, édition de Kerdanet, p. 511.) « En la paroisse de *Guycler*, dit-il, le peuple fréquente, avec une grande dévotion, la chappelle de *Botc'hartz*, d'autant que depuis quelques années on y a établi le saint Rosaire; elle est bastie sur les terres du seigneur de *Coatjunval*. »

(1) Le Garz ou la Haye en Guiclan, la Martyre, Milizac, Ploumoguier, Saint-Divy. — Coathars ou Cohars en Ploumoguier, — Coatangars en Plouzévédé, — Menhars en Saint-Thégonnec, — Meznars en Saint-Vougay, — Penhars en Ploumoguier, — Quélars en Cléder, — Streat-C'harz en Plabennec, — pour nous borner au Léon.

Mais le titulaire actuel de l'église est *saint Pierre-ès-Liens*.

M. de Kerdanet ajoute en note : « on y lit cette inscription : Faict du temps de *Mescam Beillou* et *Kaer* 1559 ». Cette inscription a disparu lors de l'élargissement de l'église en 1835, travail qui amena la démolition des murs latéraux, et fut exécutée par *Pondaven*, entrepreneur à Saint-Pol-de-Léon, sur un devis montant à 6,682 francs.

Le clocher avait été reconstruit antérieurement, en 1669, ainsi qu'en témoigne la date qu'on lit au-dessus de la porte d'entrée.

La chaire à prêcher est du même temps, — 1670 à 1679; mais elle n'appartient pas au mobilier primitif : elle provient de l'église du *Bourg-Blanc*, et fut achetée 50 francs. Elle est décorée d'une architecture rudimentaire, œuvre sans doute de quelque menuisier de village, inspirée par le souvenir de modèles appartenant à l'époque de la Renaissance. Sur la plate-bande de la corniche polygonale de l'abat-voix, on lit cette inscription : F : PAR : M : YVES : COVR — LAY : RECTE — VR : IAN : LEO — N : DE : TRIFI — LI : GOVERNEVR : LAN 167..... —

A l'intérieur de l'église, au-dessus du maître-autel, on voit une statue de la Trinité, dont il ne reste que Dieu le Père. A l'autel du transept, du côté de l'Evangile, une statue de *saint Elar*, en bois, dans l'attitude mouvementée du XVIII^e siècle; une autre statue en bois de la même époque, représentant un moine vêtu du costume dominicain, et portant le rabat, sur le piédestal de laquelle est inscrit le nom de saint Herbot; au-dessus du retable, un tableau représentant la Sainte-Vierge, en assez mauvais état, mais qui paraît d'une bonne exécution.

Dans la sacristie, un Christ, et une statuette de la Sainte-Vierge en bois qui se porte processionnellement,

*
*
*

Par un acte en date du *16 Juin 1499*, passé entre *Henry Kerguiziau*, escuyer, sieur de Kerguiziau, et *Henry du Val*, sieur du Traonmeur, d'une part,

Et d'autre part, *Bernard Mathilin*, ou autrement *Thomas*, procureur et fabrique de la p[ar]roe[sse] de Botgarts, — Jan le Cren, — Hervé Bohic, — Hamon Jourden, — Jan Morvan, — Jan du Moulin, — Jan Kerivault, — Jan de Rochglas, — Henry le Normand, — Guyomarc'h, — le Bris, — Allain Kerlozrec, — Guyziou an Rochglas, — Hamon March, — Symon Bougaran, — Bernard Robert, — Jan et Loys et Allain le Briz, — Guynazre Yvon an Quinquis, — Jan Macheron, — Allain Floch, — Yvon Pochat, — Yvon Floch, — Jan Boulch, — Hervé Robert, — Jan an Scoureur, — Guyon Cozian, — paroissiens de la ditte p[ar]roe[sse] de Botgartz, avecq^s la plus saine et maires voix des dits paroissiens congrégés et assemblés au prosne de la grande messe dominicale »,

Il est reconnu que les dits sieurs de *Kerguiziau* et du *Val* possèdent chacun d'eux en la dite Eglise sa chapelle croisée, savoir : « le *S^r de Kerguiziau* devers l'Epistre, et le *S^r du Val* devers l'Evangile ».

En outre, les paroissiens les autorisent à augmenter, réparer et refaire ces chapelles, en les élargissant tant du côté du chœur que du cimetière, et à « y faire arche et youlte, tombe enlevée soubz les dites voulttes » à charge pour eux d'entretenir les dites chapelles. (Archives du Traonmeur.)

A l'époque de la Ligue, la chapelle dite du Traonmeur fut le théâtre d'actes de violence ; on trouve, en effet, à la date du 11 Avril 1585, des lettres monitoires signées de *Guillaume Calvez*, chanoine de Léon, et commissaire de l'Evêque, relativement à une enquête ordonnée par la

cour royale de Saint-Renan, au sujet de « certains maligns p[er]sonages qui se seraient avancés de démolir et d'efacer les armoiries et intersignes que noble écuyer *Jean de Lesquen* seigneur temporel de Traonmeur avoict faict mettre à la chapelle du Traonmeur à Botgarz ».

La pièce est scellée aux armes de *Mgr Rolland de Neuville*, évêque de Léon de 1562 à 1613, qui sont : *de gueules au sautoir de vair*. (Archives du Traonmeur.)

On trouve encore, dans les mêmes archives, en date du 10 Novembre 1526, un acte d'opposition faite par noble homme « *Petrus ar Traon*, dominus temporalis de Traonmeur, » à la concession accordée par les paroissiens de la paroisse ou trêve (sic) de Bohars (in ecclesia parrochiali seu treviali de Botgarts), à noble et puissant Tanguy de Kerguiziau, seigneur du dit lieu, de deux tombes : *Unum scilicet ad caput magni altaris dictæ Ecclesiæ super quod dicitur Evangelium, et aliud in medio chori, cujus caput contingenter se habet ad gradus prædicti altaris pro soma et prætio duodecim denariorum pro quolibet sepulchro*. (Archives du Traonmeur.)

b) Chapelle de Loquillau.

Cette chapelle, située au bas du bourg, et fondée par les seigneurs de *Kerguiziau*, était devenue de nos jours une dépendance du manoir de Keranouez : elle est aujourd'hui réunie à celui de *Kerampir*.

Il est de tradition qu'elle était autrefois dédiée à *saint Quijau*, et le préfixe *Loc* pourrait bien attester le séjour à Bohars de ce saint peu connu, dont le souvenir nous est encore commémoré par le nom que portait anciennement le manoir voisin de *Kerguiziau*, qu'on prononçait *Kerguichaou*, et qu'on appelle maintenant *Kerguillau*.

On ne sait rien de *S^t Quijau* ; on retrouve toutefois son

nom dans le vocable de quelques localités : *S^t Quijeau* ou *Quijo* en Lanvenegen, ancienne trêve de Guiscriff, manoir ayant appartenu à la famille *Ansquer* ; *S^t Quio*, manoir et chapelle en Cléguer, désignés sous le nom de *S^t Guiau* en 1448 et *S^t Cujau* en 1536 (Réformations et Montres de l'Évêché de Vannes). *Poulguiziau*, terre et famille du Léon citées dans l'armorial de *Guy le Borgne*, à identifier probablement avec *Poulquijeu*, terre du Léon qui a appartenu aux *Kerdaniel*, puis aux *Lisac*. *Quilliguizieu* en Plésidy, terre et famille citées par *Guy le Borgne*. Auprès des ruines du château de *Penhoat* en Taulé, il existe une fontaine de *S^t Vizio* qui pourrait tout aussi bien se rapporter à *S^t Tivizio*.

Quant aux textes, on ne connaît jusqu'à présent d'ancien que celui du Cartulaire de l'abbaye de Quimperlé, charte de 1081-84 (Édition de MM. Léon Maître et Paul de Berthou, p. 137), qui cite : « *Quandam villam juxta Caer Ahes, in qua est Sancti kigavi ecclesia* », *S^t Quijeau*, commune et canton de Carhaix.

En Cornouaille, du côté d'Audierne, le nom de *Quijeau* s'est transformé en *Guichaou*, *Guichaoua*. On trouve ce nom francisé en Guichoux aux environs de Morlaix (Taulé, Plouénan), avec les armes parlantes suivantes : le Guichoux ou le Guéhou : *d'argent au greslier (1) d'azur lié de gueules, accompagné de trois étoiles de gueules*. Enfin une famille *Quéjau* est mentionnée dans la paroisse de Gaël, aux Réformations de 1440 à 1543.

Quoi qu'il en soit, le culte de *S^t Quijau*, qui existait encore à *Loquillau* en 1650, était remplacé au commencement du XIX^e siècle par celui de la Vierge, et la chapelle était alors connue sous le nom de *N.-D. de Loquillau* ou

(1) On sait que l'embouchure d'une trompe ou grelier s'appelle enguichure.

N.-D. de Grâce. La statue vénérée existe encore : elle représente la Vierge portant l'Enfant-Jésus, et foulant aux pieds notre mère Ève, qui tient en sa main la pomme funeste.

En 1822, la chapelle était la propriété du *Cher Fleuriné de la Garde* qui, par acte revêtu de sa signature et inséré au Registre du Conseil de fabrique, fit abandon de ses droits à la paroisse, à la condition que le culte y serait exercé ; et cependant la chapelle fut ultérieurement désaffectée par un nouveau propriétaire, et transformée en pressoir. Finalement, elle fut réédifiée et même agrandie au milieu du XIX^e siècle, puis rendue à la dévotion publique, et son propriétaire actuel, M. le Comte de Trolong du Romain, n'a rien négligé pour la décorer dans ce but.

On s'y rend en procession à la *S^t Marc*, l'un des jours des Rogations, à la Fête-Dieu, aux fêtes de l'Assomption et du Rosaire : on n'y va plus le jour du pardon de Bohars.

On conserve dans la chapelle quelques statues en bois, l'une de saint Joseph, l'autre d'une sainte dont la couronne royale est la seule caractéristique.

Dans la reconstruction de l'édifice, on a fait emploi d'une ancienne fenêtre du style flamboyant, qui est surmontée d'un écusson en bannière chargé d'un fascé, qui ne peut être que *Penancoat de Kerouazle* (le manoir de *Kerouazle* est en Guilers). A droite et à gauche de la fenêtre sont deux écussons frustes.

Près du chevet de la chapelle, une petite fontaine reçoit l'eau d'une source qui jaillit de la montagne ; elle est connue sous le nom de *feunteun Sant Vaodès*.

Saint Maudez est un des nombreux saints guérisseurs invoqués en Bretagne. Albert Le Grand rapporte dans sa vie que la terre de l'île où il bâtit son oratoire, au pays de Tréguier, et qui s'appelle *Isle de Maudez*, « sert d'antidote et remède très souverain contre les morsures ou piqueures des serpens et toutes sortes de bestes venimeu-

ses. L'usage en est qu'on en verse quelque peu en la boisson qu'on veut boire ; l'expérience de cette merveille se voit tous les jours ».

La tradition de cet usage s'est conservée à Bohars : la terre de la fontaine, délayée dans de l'eau, est un spécifique réputé contre les douleurs rhumatismales, et aussi contre l'enflé des bestiaux. On y venait autrefois de fort loin en pèlerinage ; si l'on pouvait se procurer un ver de terre recueilli aux abords de la source, et l'appliquer contre le membre malade, la mort de l'animal était le signe assuré d'une prompte guérison.

c) *Chapelle du Manoir du Traonmeur.*

Il y a aussi une chapelle particulière au manoir du *Traonmeur* ou *Tromeur* ; on s'y rendait autrefois processionnellement le jour de la Fête-Dieu.

d) *Chapelle du manoir de Kerguiziau*
(aujourd'hui Kerguillau).

Cette chapelle est détruite, ainsi que l'ancien manoir de Kerguiziau. Elle était située à l'extrémité Est d'un vaste jardin enclos de murs ; les moulures de quelques pierres de taille provenant de la porte d'entrée permettent d'attribuer cet édifice au x^e siècle.

III. — CLERGÉ

Curés ou vicaires de Bohars.

1700. 13 Mai 1702. Nicolas Madec, prestre curé de Bohars, signe les registres :

Fin de 1702. — Ils sont signés J. Gouzian, prestre.

1703. 15 Février 1706. Pierre Floch, prestre, curé.
8 Mai 1706 à la fin de l'année, J. Gouzian, prestre.

1707 à 1710. Robert Le Hir, sous-curé jusqu'au 28 Février 1707, curé à dater du 1^{er} Mars 1707.

1741-1775. Antoine Le Beïou.

1775-1786. Guillaume-Marie Ulfien Duval.

1789. Riou.

Au Concordat, se trouvait à la tête de la paroisse un singulier personnage qui pourrait bien être pris comme le type adouci des prêtres ordonnés par Expilly : c'était Hervé-Jean-André Pizivin, né à Saint-Martin de Morlaix, le 30 Octobre 1764.

« Enfant de chœur de la Cathédrale de Léon (écrit M. de Troerin en 1806), il fut ensuite attaché au bas chœur. J'avais comme chef de corps et grand chantre de fréquents rapports avec lui, on m'en portait souvent des plaintes quelques fois fondées, il était un peu mauvaise tête, mais je finissais par le calmer. La Révolution l'a perdu, il y donna en plein, mais n'a commis aucune atrocité, personne ne s'en est plaint, il est assez bon musicien mais fort bègue. Il était en basses classes au commencement de 1791, Expilly en fort peu de temps lui a imposé les mains. Son église de Bohars est bien tenue. » Tel est le témoignage assez modéré que rend de lui le grand vicaire de Mgr Dombideau pour le bas Léon en 1806.

Les archives de l'Evêché possèdent une lettre de M. Pizivin qui complète sa biographie. — Après avoir été ordonné par Expilly en Mars 1792 et placé à Saint-Sauveur de Brest, il ne tarda pas à subir la persécution de la Révolution arrivée à ses dernières conséquences, la proscription de toute idée religieuse.

« Après le renversement des autels (écrit-il le 17 Janvier 1806), j'ai quitté Brest pour me soustraire aux attaques et aux recherches des forcenés qui ne voyaient dans les prêtres que des fanatiques, des charlatans. Je me retirai chez une de mes tantes à Lesneven, où les jacobins étaient

en plus petit nombre qu'ailleurs et où les honnêtes gens pouvaient un peu plus contenir les coquins en respect. Cependant je n'y fus pas longtemps tranquille, quelques propos fanatiques éveillèrent sur moi l'attention des frères et amis ; mais une de mes anciennes connaissances, M. Miossec de Kerdanet, me fit nommer par le District élève de l'école normale à Paris, où j'arrivai le 19 décembre (1794 ?). Les cours y durèrent jusqu'au 6 Juillet suivant que j'ai quitté Paris pour aller chez une de mes tantes à Orléans. La Terreur finie, je retournai à Brest où par mon crédit j'obtins l'ouverture de Saint-Sauveur deux ans avant qu'on pût ouvrir Saint-Louis.

« A mon retour d'Orléans, me rendant à Brest, je fus forcé de séjourner à Nantes en attendant une escorte pour sortir ; il ne me restait de mes provisions faites à Saumur qu'une livre de pain moisi dont il fallut me contenter pendant six jours, n'ayant pas un sou de numéraire, mon papier de nulle valeur depuis Angers, et ne pouvant par conséquent entrer dans une auberge, je couchais le soir dans les allées, derrière les portes que je trouvais ouvertes.

« La cinquième nuit, je fus surpris dans cet état par une patrouille ; on trouva mon passe-port en règle et on me mena au corps de garde ; j'étais si désespéré que le septième jour, au matin 3 Novembre, je profitai de l'escorte et sans trop savoir ce que j'allai devenir, je sortis de Nantes étourdi par le malheur et trébuchant à chaque pas d'inanition. Je n'avais que la triste perspective ou de mourir de misère ou d'être égorgé par les chouans. En sortant de la ville, je fis rencontre de trois militaires auxquels je racontais ma misère et qui me sauvèrent la vie en me nourrissant à leurs dépens jusqu'à Vannes, là j'ai trouvé des amis opulents et généreux. »

Il est dit ailleurs que ce malheureux prêtre, pendant

son séjour à Paris, avait été réduit pour gagner sa vie à s'engager comme musicien dans un théâtre.

M. Pizivin quitta Bohars vers 1806 pour devenir sacristain et organiste à la cathédrale de Quimper. Il remplit pendant quelque temps les fonctions de recteur de Penhars, puis fut nommé recteur de Logonna-Daoulas, où il mourut en 1822.

Recteurs de Bohars depuis le Concordat.

1802-1806. Pizivin.

1806-1809. Cazuc.

1810-1817. Pochard.

1817-1837. Pierre-François Lannuzel, de Brélès.

1837-1841. Jean-François Calvez, de Plouénan.

1841-1870. Jean-Marie Berthou, de Plouzévédé.

1870-1880. François-Marie Kerneis, de Saint-Divy.

1880-1889. Prosper Podeur.

1889-1893. Desban.

1893. Pierre Mével.

Prêtres originaires de Bohars depuis le Concordat.

Drogou, François-Marie, prêtre le 27 Juillet 1834.

Drogou, Jean-Marie, prêtre le 29 Juillet 1849.

Drogou, Guillaume-Marie-Joseph, prêtre le 10 Août 1888.

IV. — FAMILLES ET MAISONS NOBLES DE BOHARS

En Bretagne, il est impossible d'aborder l'étude archéologique d'une paroisse sans connaître les familles, — tant nobles que roturières, — qui l'habitaient ; des armes, un nom de Recteur ou de Fabrique sont souvent de précieux jalons pour déterminer la date ou l'attribution d'un monument, d'un tableau, d'une pièce d'orfèvrerie.

Les plus anciens documents qui nous fournissent des

renseignements sur les familles nobles de Bohars sont les réformations du x^ve siècle. On y trouve les noms des *Jouhan*, des *Kerguiziau* et des *du Val* ; nous parlerons plus loin des deux dernières familles.

Quant aux *Jouhan*, possessionnés en Trébabu, Saint-Renan, Plouzané, Milizac, et s^{rs} de Kermerien, en Guiler, ils portaient pour armes : *de gueules au lion d'or armé et lampassé d'argent, accompagné de 3 annelets de même*, et pour devise : *En Jouan point de soucis*.

Les *Jouhan de Kerroc'hic*, en Plouvien, qui n'ont point fait attache avec les précédents en 1670, bien que vraisemblablement de même souche, s'armaient : *d'or à 3 fasces ondées d'azur*, et aussi : *d'argent au huchet de gueules*, comme Kerhals.

La réformation du commencement du x^ve siècle porte Henry Jouan comme noble en Bohars.

Les principales maisons nobles de Bohars étaient :

1. *Kerguiziau*.

Kerguiziau, — aujourd'hui *Kerguillau*, — berceau de la famille qui porte le premier de ces noms, et dont les armes sont : *d'azur à 3 têtes d'aigle, aliàs d'épervier arrachées d'or*, et la devise : *Spes in Deo*.

L'*Écho paroissial* de Brest a publié dans sa partie archéologique (n^{os} 176 et suivants), une notice assez développée sur cette famille, qui remonte jusqu'à Henry, écuyer dans une montre de du Guesclin reçue au siège de Brest en 1370.

La dernière héritière de la branche aînée, *Jeanne*, épousa vers 1530 *Olivier du Louet* s^r de Coatjunval, et lui apporta la terre de *Kerguiziau*, pour laquelle il rendit aveu au roi le 11 Juillet 1541, comme père et garde naturel de *François du Louet* s^r de *Kerguiziau*. Les *du Louet*

avaient déjà quitté leurs armes personnelles pour prendre, depuis le commencement du x^ve siècle, celles de *Coetmenech*, qui sont *fascé de vair et de gueules*.

En 1675, *Achille de Harlay*, comte de Beaumont, conseiller d'Etat, épousa *Louise du Louet*, dame de Keranhoat, Coatjunval, Penhoadic, Kerguilliau ; il portait pour armes : *d'argent à 2 pals de sable*.

Leur fille, *Louise Magdeleine de Harlay*, fut mariée à *Christian Louis de Montmorency-Luxembourg*, prince de Tingry, souverain de Luxe, d'abord connu sous le nom de *Ch^{or} de Luxembourg*, fils de *François Henry*, c^{te} de Luxe et de Bouteville, et de *Marie Charlotte de Clermont Tallard de Luxembourg*, duchesse de Piney, princesse de Tingry, baronne de Dangu. *Christian Louis de Montmorency*, créé maréchal de France en 1734, mourut en 1746. Les armes des *Montmorency* sont : *d'or à la croix de gueules cantonnée de 16 allérions d'azur* ; devise : *Dieu ayde au premier baron chrétien*.

L'ancien manoir de *Kerguiziau* a été détruit : il en reste quelques vestiges dans la ferme de *Kerguillau*, notamment des fenêtres dans le style du xiv^e siècle. La chapelle, du x^ve siècle, a été également démolie depuis longtemps. Cette terre appartient actuellement à M. le baron Didelot.

2. *Le Traonmeur* ou *Tromeur*.

Le *Traonmeur* ou *Tromeur* a été possédé successivement, par fusion, par les familles suivantes :

a) *Traon* ou *du Val* ; armes : *d'argent à la tour couverte de sable*. On voit figurer aux montres de 1534, 1544 et 1577, trois *Henry du Val*, les deux derniers dénommés s^{rs} de Penantraon (en Guiler). Cette famille s'est fondue vers 1560 dans *Lesquen*.

b) *Lesquen*, vers 1560 ; armes : *d'or au palmier d'azur*,

aliàs de *Rannou*, qui est *losangé d'argent et de sable*, au franc canton de *Lesguen*.

c) *Huon de Kermadec*, vers 1710 ; armes : *d'or à 3 annelets d'azur 2.1, cantonnés de 3 croisettes recroisettées de même*. Devise : *Atao, da virviquen*.

d) *le Bihannic de Tromenec*, vers le commencement du XIX^e siècle ; armes : *de gueules à 2 dauphins affrontés d'or*.

e) *de Bergevin*, au XIX^e siècle ; armes : *de gueules au chevron d'or, accompagné en chef de 2 grappes de raisin et en pointe d'un croissant, aussi d'or*. Cette dernière famille possède encore le *Tromeur*.

Le 4 Avril 1587, M^{sr} *Rolland de Neuville*, évêque de Léon, autorisa noble homme *Jehan Lesguen*, sr du *Traonmeur*, pour l'amitié qu'il lui portait, à construire au dit manoir « ung coulombier et fuye à pigons ».

L'acte est signé de sa main, et porte, en date du 3 Février 1588, le consentement du procureur du roi, — le sr de la *Tour*, — vu l'assentiment de quelques gentils-hommes voisins, et attendu l'antiquité et étendue suffisante du manoir du *Troumeur*.

3. *Penfel*.

Penfel appartenait, — au moins en partie, — en 1248, à *Hervé IV de Léon*, qui vendit à cette date à un bourgeois de *Guingamp* sa terre de *Penfeel* (*D. Lobineau*, I, 273). Il avait déjà vendu en 1239 au duc *Jean le Roux* la ville, le château et le port de *Brest*, moyennant une rente de 50 livres. Le Duc fit opérer le retrait de *Penfeel* par *Riou de Penanros*, sénéchal de *Lesneven*, et y fit construire des moulins du consentement d'*Aufroy de Penfeel* et avec la ratification de *Bernard du Chastel*.

Ce texte semble indiquer que l'acquisition du Duc ne

portait pas sur la totalité de *Penfeel*, et que cette terre était sous la mouvance des seigneurs du *Chastel*.

On lit dans l'armorial de *Vaumeloisel* que *Auffridus Penfel*, scutarius, qui possédait du bien proche *Brest*, *apud Penfell*, avait pour sceau une fleur de lys.

4. *Keramezec*.

Keramezec est un ancien manoir, possédé de nos jours par les familles de *Parscau du Plessix* et *Saget de la Jonchère*.

Parscau (*Bâr skao*, la montagne du *Sureau*) porte pour armes : *de sable à 3 quintefeilles d'argent*, et pour devise : *Amseri* (*temporiser*) (*Guy le Borgne*).

Saget porte : *de gueules à 3 flèches empennées d'argent posées en pal, accompagnées de 3 annelets d'or*, alias : *au chef d'argent chargé de 3 bandes de sable* (*P. de Courcy*).

René Georges, S^{sr} de la *Jonchère* et d'*Eancé*, comte de *Coesmes*, épousa en 1724 *Mauricette Pauline de Ruellan*, fille du baron du *Tiercent*. Il mourut le 23 Décembre 1748.

5. *Keranouez* et *Kerampir*.

Keranouez et *Kerampir* sont de construction moderne ; la première de ces terres a été possédée depuis la Révolution par les familles *Fleurine de la Garde*, du *Marc'hallac'h*, le *Gars*, de *Dieuleveult* et de *Trolong du Romain* ; la seconde par le contre-amiral *Lavaud* et *M. du Romain*.

Armes des du *Marc'hallac'h* : *d'or à 3 orceaux de gueules* ; devise : *Usque ad aras*.

Armes des *Dieuleveult* : *d'azur à 6 croissants contournés d'argent* ; devise : *Diex le volt*.

Armes des *Trolong* : *Ecartelé aux 1 et 4 : d'argent à 5 tourteaux de sable en sautoir ; aux 2 et 3 d'azur au château d'argent* ; devise : *Raktal* (*sur le champ*).

V. — ANCIENNES STATIONS MILITAIRES

La position de *Castellou izella*, au bas du bourg de Bohars, ne présente aujourd'hui rien de particulier, si ce n'est que son nom suppose l'existence d'un *Castellou huella*, situé sur un point voisin, d'altitude supérieure au bourg vraisemblablement.

Le retranchement de *Bohars ar c'hoat*, à 500 mètres du bourg, s'élève à l'extrémité du grand taillis de *Bohars ar c'hoat*, vestiges d'un bois qui rejoignait sans doute jadis les bois du *Traonmeür*, à quelques centaines de mètres de distance.

C'est un ouvrage octogonal, dont les saillants se sont éboulés formant des sortes de quarts de cônes. Il a 32 à 33 m. de diamètre inscrit jusqu'aux crêtes d'escarpe, et un commandement de 6 m. 50 à 7 m. sur le fond des fossés, et de 3 m. 50 à 4 m. sur les terrains avoisinants. Les fossés ont une profondeur de 3 m. ; leur largeur est de 4 m. au fond et de 6 m. 70 à la crête de la contrescarpe.

La position militaire est parfaitement choisie : les vues sur les revers du côté de Brest sont étendues, et cependant le poste est dérobé aux regards, et se confond avec les reliefs environnants. Il domine un ruisseau assez important, qui coule à ses pieds, et dont les eaux remplissent les fossés de ses ouvrages avancés. Ce ruisseau est coupé par une chaussée, et quelques travaux insignifiants suffiraient et suffiraient encore pour inonder en peu d'heures toute la vallée supérieure.

A l'extérieur du poste, un espace de plus d'un hectare, bordant le ruisseau, défendu par des fossés de 5 m. de largeur, en partie comblés, et des parapets de 2 m. 50 de hauteur, servait sans doute de parc à bestiaux. Il est traversé par un chemin creux de 70 m. de longueur, excavé

dans le terrain naturel, parfaitement dissimulé, et qui devait l'être encore davantage autrefois par la verdure des bois formant voûte au-dessus de ses berges.

A l'intérieur, il existe des traces de murailles dans la partie voisine du chemin couvert dont on vient de parler. On y pratiqua des fouilles du temps où M. de la Jonchère était maire de Bohars, et l'on y trouva divers objets en cuivre, sur lesquels je n'ai pu avoir de renseignements, et un plat qui est actuellement au presbytère de Bohars.

Ce plat, de forme rectangulaire terminée par deux parties circulaires de 0 m. 32 — 0 m. 22, est en cuivre jaune recouvert d'étain, à fond creux et larges rebords. Les rebords sont terminés par une petite moulure ; le fond est décoré de canaux dont les côtes viennent se perdre au milieu du plat. Il est difficile d'assigner une époque à cet objet.

Disons, pour terminer, que le chemin creux est désigné au cadastre sous le nom de *an doufèz*, que l'ouvrage avancé porte celui de *dorguennic*, et le champ voisin celui de *parc ar moguer*. La prairie en amont s'appelle *ar clos*.

Enfin, à quelques centaines de mètres de distance, sur la rive opposée du ruisseau, dans un champ situé derrière la gare de *Bohars* et appartenant à M. *Castrec*, maire de cette commune, on a trouvé depuis dix ans six coins en bronze, — le dernier cette année ; et l'on voit à fleur de terre des débris de poteries noires et rouges et des fragments de charbons. On trouve encore des débris analogues un peu plus haut, dans un champ qui appartient au même propriétaire et qui borde la route de Bohars, à côté de sa maison.

